

Séance du 12 juin 2017

Nombre de Membres	
Présents	En Exercice
12	14
<u>Date de la convocation :</u> 06 juin 2017	
<u>Date d'affichage :</u> 19 juin 2017	

L'an deux mil dix-sept, le douze juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Présents :

Mmes, Chrystèle BENESTON, Jessica COUINEAU, Françoise DEZE, Stéphanie RIOCREUX, Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU.

MM. Claude BOISDRON, Pierre-Alexandre BRODSKY, Sébastien COLMAN, Cyrille HALLIEN, Pierre NION, Patrick PLANTIER, Christian SOUCHU,

Excusés : Emmanuelle LAURENT, Sébastien TOQUARD.

Secrétaire de séance : Patrick PLANTIER

Les comptes-rendus des 06 mars, 03 avril et 15 mai 2017 ont été approuvés à l'unanimité des membres présents.

COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES :

Délégations communautaires :

Commission enfance-jeunesse : Une inauguration du city-stade aura lieu prochainement si la pyramide et les tables de pique-nique ont été installées La junior association sera associée à l'évènement.

Délégations syndicales :

SMIPE : La commune attend l'accord officiel du propriétaire de la parcelle située en haut de la cité du petit clocher pour y transférer le point d'apport volontaire de la salle des fêtes.

SITS : Les familles doivent procéder aux inscriptions en ligne avant le 17 juillet.

SIEIL : Monsieur COLMAN participera le 13 juin à une réunion sur le thème de l'éclairage public.

Commissions municipales :

Commission affaires scolaires : Madame le Maire a informé le Conseil municipal du projet de décret rendant optionnelle l'organisation du rythme scolaire sur 4 jours ou sur 4 jours et demi. Le choix étant laissé aux communes et aux conseils d'école. Un Conseil d'école extraordinaire du RPI Benais-Restigné est organisé vendredi 16 juin afin qu'il se prononce sur ce choix.

Une rencontre a été organisée entre les élus de Benais, Bourgueil, La Chapelle sur Loire et Restigné au sujet de l'accueil des enfants Chapelons dans les trois autres écoles. A compter de la rentrée 2017, une nouvelle classe sera ouverte à La Chapelle, ainsi les enfants Chapelons de Cp pourront rester dans leur

commune et y poursuivre la totalité de leur enseignement en primaire. Les enfants actuellement scolarisés à Bourgueil et au sein du RPI y resteront jusqu'au CM2.

La réunion annuelle sur les demandes de dérogations scolaires aura lieu le 15 juin.

Le spectacle de fin d'année des écoles de Benais et Restigné sera organisé le samedi 17 juin après-midi dans la cour de l'école de Restigné.

Commission bois - forêt : L'entretien des chemins forestiers par 50 chasseurs membres de la société de chasse a été fait.

Une démarche sera lancée la semaine prochaine afin d'étudier la possibilité de prendre les dispositions qui s'imposent en matière de prévention des feux de forêt.

Commission bâtiment : Un diagnostic sur l'éclairage va être réalisé gratuitement par une entreprise dans tous les bâtiments communaux.

Commission information : Le bulletin avance. La maquette sera transmise demain soir et la commission procédera à la dernière relecture avant impression.

01 : D2017-26 : **DUREE D'AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDES, D'ELABORATION, DE MODIFICATIONS ET DE REVISION DES DOCUMENTS D'URBANISME**

Vote Pour : 12 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu l'article R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire rappelle que les communes dont la population est inférieure à 3 500 habitants ne sont pas tenues d'amortir toutes leurs dépenses d'investissement, mais sont tenues d'amortir entre autre les dépenses pour frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révision des documents d'urbanisme.

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la durée d'amortissement est fixée par l'assemblée délibérante, sans toutefois dépasser 10 ans en ce qui concerne les documents d'urbanisme.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

FIXE à 10 ans la durée d'amortissement des dépenses pour frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révision des documents d'urbanisme.

02 : D2017-27 : **DECISION MODIFICATIVE N°1**

Vote Pour : 12 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Cette délibération retire et remplace la délibération n° 2017-22 du 15 mai 2017

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°2017-16 du 03 avril 2017 approuvant le budget primitif 2017,

Vu la délibération 2016-39 fixant la durée d'amortissement des subventions versées,

Vu la délibération 2017-26 fixant la durée d'amortissement des frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révision des documents d'urbanisme,

Madame le Maire précise qu'il convient de retirer et remplacer la délibération n° 2017-22 qui contient des erreurs,

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la modification suivante du budget de l'exercice 2017 afin de :

- tenir compte de l'amortissement sur l'exercice des subventions d'équipement versées en 2016 à l'occasion des travaux effectués sur la commune par le SIEIL (remise en conformité des armoires électriques et enfouissement de réseaux rue du Fort Hudeau) pour un montant de 826€.
- Commencer l'amortissement des frais engagés pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme qui aurait dû débiter sur l'exercice 2016 soit deux fois 3 553.20 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre / Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
6811- Dotation aux amortissements	/	7 932.40 €	/	/
Chapitre 023 Virement sect° investissement	7 932.40 €	/	/	/
TOTAL :	7 932.40 €	7 932.40 €	/	/
TOTAL GENERAL :	0.00 €		/	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre / Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
Chapitre 021 Virement de la sect° de fonctionnement	/	/	7 932.40 €	/
2802 : Amortissement des frais de réalisation des docs d'urbanisme	/	/	/	7 106.40 €
2804182 : Amortissement des immo / Subv. D'équipement versées / Autres organismes publics	/	/	/	826.00 €
TOTAL :	/	/	7 932.40 €	7 932.40 €
TOTAL GENERAL :	/		0.00 €	

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,
AUTORISE la présente modification du budget 2017.

03 : D2017-28 : **TARIFS DES REPAS DE CANTINE SCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2017-2018**

Vote Pour : 08 Vote Contre : 04 Abstention : 00

Vu l'article R531-52 et suivants du Code de l'Éducation,

Considérant qu'il convient de voter les tarifs des repas qui seront pris à la cantine au cours de l'année scolaire 2017-2018,

Considérant qu'afin d'harmoniser la compréhension et la vérification des factures par les parents d'élèves, les tarifs sont harmonisés entre les deux cantines du RPI Benais/Restigné,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE, d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er septembre 2017,

➤ Enfant régulier : 3.25 Euros

- Enfant occasionnel : 3.65 Euros
- Adultes : 4.40 Euros

04 : D2017-29 : **PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE PLACE PUBLIQUE EN CENTRE BOURG – NOUVEAU CHIFFRAGE**

Vote Pour : 12 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu la délibération n° 2017-03 en date du 09 janvier 2017 approuvant le plan de financement du projet d'aménagement de la place située aux abords de la salle des fêtes,

Considérant la nécessité de procéder à quelques ajustements, notamment pour prévoir l'installation de bancs publics, la création de places de stationnement supplémentaires, la réinstallation de l'ancienne pompe à eau, le transfert du point d'apport volontaire.

Madame le Maire rappelle que le projet initial s'élevait à 108 534 € HT et que le plan de financement prévoyait des demandes de subventions à hauteur de 30% pour la DETR, 40% pour le contrat régional du Pays de Chinon, 9.74% pour le FDSR et 20.26% d'autofinancement.

Le projet corrigé s'élève à 113 448 €HT, soit 4 914 €HT supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte, à l'unanimité, le nouveau chiffrage du projet d'aménagement d'une place publique en centre bourg, aux abords de la salle des fêtes à hauteur de 113 448 € HT.

05 : D2017-30 : **DIVISION DES PARCELLES ZI 1 ET ZI 2**

Vote Pour : 12 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'un itinéraire de randonnée le long du Changeon et notamment le projet d'installation d'une passerelle au Moulin Boutard.

Madame le Maire précise que pour relier le chemin communal créé à Bourgueil au chemin communal existant à Benais, la commune doit acquérir deux bandes de terres au sud des parcelles ZI 0001 et ZI 002. Madame le Maire précise que les propriétaires desdits terrains ont été rencontrés et sont d'accord pour cette vente.

Il convient donc de procéder à la division des parcelles ZI 0001 et ZI 0002 en vue de l'achat par la commune. La charge de cette division serait supportée par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE, à l'unanimité, Madame le Maire signer tout document nécessaire à la division des parcelles ZI 0001 et ZI 0002,

PRECISE que les frais de division seront supportés par la commune et inscrits au budget.

QUESTIONS DIVERSES

Un Conseil municipal est prévu le vendredi 30 juin 2017 à 17h30 afin de procéder à l'élection des délégués et des suppléants qui feront partie du collège électoral pour les élections sénatoriales 2017.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 30 juin 2017 à 17h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H15

Mme BENESTON	M. BOISDRON	M. BRODSKY	M. COLMAN	Mme COUINEAU
Mme DÉZÉ	M. HALLIEN	Mme LAURENT	M. NION	M. PLANTIER
		Excusée		
Mme RIOCREUX	Mme RUOPPOLO- COUINEAU	M. SOUCHU	M. TOQUARD	
			Excusé	